

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 26 NOVEMBRE 2013

Paul Rechsteiner, président de l'USS

Le commerce de détail aussi doit verser enfin des salaires qui permettent de vivre décemment !

C'est pourquoi il faut dire OUI à l'initiative sur les salaires minimums et que tout le monde ait une convention collective de travail

Le commerce de détail est une branche centrale de l'économie suisse. Cela concerne tant l'aspect emploi que son importance économique et l'évolution impressionnante de sa productivité. Dans cette branche, on gagne vraiment beaucoup d'argent en Suisse. En revanche, les conditions de travail y sont en retard. Le commerce de détail est en effet resté une branche à bas salaire. Si l'on fait abstraction des grands distributeurs Coop et Migros, on y trouve peu de conventions collectives de travail (CCT) et réellement très peu qui soient substantielles.

Près de 50 0'00 personnes qui travaillent dans cette branche gagnent moins de 22 francs de l'heure, 22 francs qui, pour un plein temps, représentent 4 000 francs par mois. Or, ce montant est un minimum pour pouvoir vivre décemment. Plus de la moitié de ces employé(e)s aux salaires trop bas ont un certificat fédéral de capacité (apprentissage) et beaucoup plus encore ont une expérience professionnelle. Mais où vivons-nous donc pour que des employé(e)s qualifiés avec apprentissage et expérience professionnelle ne gagnent pas assez pour pouvoir vivre décemment ? Le commerce de détail doit assainir ses salaires afin que travailler en vaille aussi la peine pour ses employé(e)s.

Que cinq personnes sur six à bas salaire soient des femmes est particulièrement choquant. Celles-ci sont donc les premières touchées par le problème des salaires trop bas. Une fois encore, la position spéciale de la Suisse sur cette question, par comparaison avec l'Europe et le reste du monde, se confirme. Dans les autres pays, la problématique des bas salaires est d'abord un problème des jeunes. En Suisse, grâce à un système de formation professionnelle très intégrateur, ce n'est pas le cas. Par contre, ce qui est un constat très inquiétant, la discrimination salariale des femmes est très marquée chez nous, toujours par rapport à l'Europe et au reste du monde. C'est pourquoi le relèvement des salaires trop bas dans certaines branches – et avant tout dans le commerce de détail – représente une contribution efficace à l'égalité de traitement des femmes dans le monde du travail.

L'initiative de l'Union syndicale suisse sur les salaires minimums sera synonyme, pour des dizaines de milliers de personnes occupées dans le commerce de détail, de progrès déterminants dont les effets seront immédiats. Cette branche peut se permettre de verser des salaires suffisants avec lesquels les gens puissent vivre décemment. C'est surtout valable pour le commerce de vêtements et de chaussures dominé par des groupes riches où le contraste avec les

conditions de travail misérables qui y règnent saute grossièrement aux yeux. Et cette branche non seulement peut, mais doit, se permettre de verser des salaires décents, car, finalement, elle n'est en bonne santé que grâce à un personnel bien formé et motivé.

Pas de branche moderne sans CCT qui fonctionne correctement et soit de son temps. À cet égard, le commerce de détail est la plus importante branche à avoir un grand retard à rattraper. Les signaux donnés ces derniers temps par divers discounters en faveur du but visé par l'initiative sur les salaires minimums ne suffisent pas. Il faut que le commerce de détail ait aussi une CCT pour tout son personnel. C'est dans l'intérêt de ce dernier comme de celui de la branche. Cette CCT n'a que trop tardé.